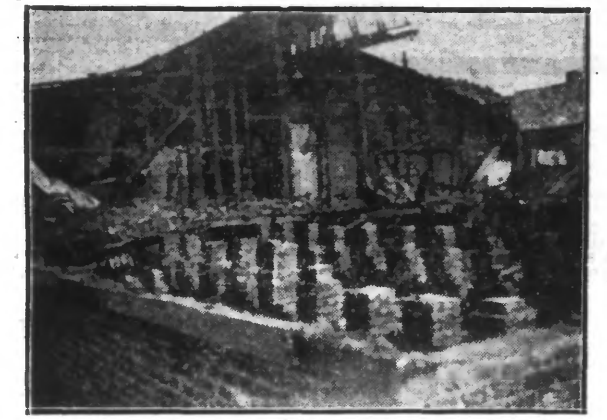


A Loison-sous-Lens, Une ancienne école maternelle dans laquelle logeait un malheureux, est détruite par le feu

La Cité Hollandaise, groupe de baraquements se trouvant partie sur Lens, partie sur Loison-sous-Lens, a été mise en émoi dans la nuit de mardi à mercredi, par un violent incendie qui a anéanti presque entièrement un logement occupé par M. Victor Laforce, 55 ans, marchand de pain et de légumes venant de Courrières et ayant servi autrefois d'école maternelle.

Au feu !

L'alarme fut donnée vers minuit 45 par un voisin, M. Hocq dont l'attention



Ce qui reste de l'ancienne Ecole Maternelle de la Cité Hollandaise (Ph. All.).

avait été attiré par d'énormes flammes sortant d'un logis de l'école maternelle. Tout de suite il se précipita vers la fenêtre de la chambre où reposait M. Laforce qui, disons le tout de suite, est un grand malade, et avait conçu le projet d'abandonner dans quelques jours un commerce trop dur pour ses forces actuelles.

Il avait fait part à des amis qu'il cessait ses tournées dans les communes avoisinantes avec son cheval et sa voiture et qu'il ne vendrait plus qu'à ceux qui viendraient le voir chez lui.

Sommeil dur

Malgré ses efforts, M. Hocq ne parvenait pas à l'éveiller. A la fin, et étant donné que l'incendie progressait rapidement, M. Hocq prit le parti de briser la vitre d'une fenêtre. Du coup M. Laforce ouvrit les yeux.

Aussitôt terrifié, il n'eut que le temps de s'enfuir dans sa tente de sommeil. Il trouva refuge chez des voisins compatissants.

La grave affaire d'escroquerie de la région de Condé-sur-Escaut

Le tribunal de Valenciennes a prononcé deux condamnations à quatre mois de prison et un acquittement.

Mercredi après-midi est revenu devant le Tribunal correctionnel de Valenciennes la grave affaire d'escroquerie de la région de Condé, dans laquelle était inculpée M. Van den Hove, ex-directeur de banque à Fleury, fondé de pouvoirs et directeur, entrepreneur de travaux publics à Escapont.

Les débats avaient débuté à l'audience du 11 avril et, après le réquisitoire de M. Floriet, procureur de la République, qui occupa le siège du ministère public, le Tribunal avait renvoyé l'affaire à l'audience d'hier pour les plaidoiries.

M. Fonceat, ancien bâtonnier, défendeur de Fleury, prit le premier la parole. Il contesta l'existence du délit d'escroquerie, des manœuvres constitutives de ce délit dans la démarche faite par son client, employé d'une Banque Générale du Nord, auprès du plaignant Beauguies, de Thivencelle.

Fleury a obéi à son directeur : il n'avait aucun bénéfice personnel à produire de fonds à Demarcq, client débiteur de cette banque. Il demanda l'acquiescement de son client.

Me Vinatock, défenseur de Demarcq, répliqua que le seul grief relevé contre son client en l'espèce est sa présence à Thivencelle chez M. Beauguies lors de la signature de la traite en blanc destinée à lui procurer la Banque Générale du Nord une avance.

Demarcq ignorait ce qu'il faisait Fleury, on ne peut invoquer sa mauvaise foi dans la conclusion du prêt consenti par M. Beauguies. Il réclame, lui aussi, l'acquiescement de son client.

Me Maréchal assumait la défense de Van den Hove, poursuivi pour complicité d'escroquerie. Au cours des débats, il est joint à la demande de M. R. Delcourt, qui a déposé des conclusions au nom de la Banque Générale du Nord pour qu'il soit sursis à statuer. Me Maréchal revint sur cet incident et souligna l'intérêt qui s'attache à rechercher si Beauguies, en plaçant sa signature sur la traite, a accompli dans l'instruction en cours. Il est important aussi de connaître quelle fut la nature de la participation de son co-inculpé puisque, dans ce débat, Demarcq et Fleury, adoptant la même attitude, prétendant ignorer le délit d'escroquerie, cette association régionale a été déclarée inexistante.

Le défendeur examina ensuite la question au point de vue juridique en ce qui concerne le délit d'escroquerie. Il soutint que l'acquiescement de son client, en acceptant la traite, ne constitue pas un acte de complicité et qu'il ne peut être considéré comme un acte de complicité.

Me Maréchal se posa la question de savoir quand fut la nature de la participation de son co-inculpé puisque, dans ce débat, Demarcq et Fleury, adoptant la même attitude, prétendant ignorer le délit d'escroquerie, cette association régionale a été déclarée inexistante.

Sur les lieux

On remarqua sur les lieux : MM. Laforce, commissaire de police de Lens ; Beaussart, adjudant de gendarmerie ; Hache et Coquelle, conseillers municipaux de Loison-sous-Lens.

Le service d'ordre était assuré par les agents de police et les gendarmes qui s'employaient surtout à faire dévier la circulation par les routes de la cité Hollandaise, la route nationale étant encombrée de tuyaux et de débris.

L'incendie avait provoqué dans la cité un émoi légitime si l'on considère que l'ancienne école maternelle qui logeait le malheureux était une trentaine de baraquements dans quelques jours, un commerce trop dur pour ses forces actuelles.

Des voisins avaient déjà démenagé leur mobilier. Mais l'action décisive des sapeurs-pompiers les ressura et ils rentrent chez eux.

Il veut se pendre

M. Victor Laforce avait trouvé, nous l'avons dit, un refuge chez des voisins d'où il suivait le progrès de l'incendie. Il fut soudain pris d'une véritable crise de désespoir et voulut se pendre. On le empêcha.

Sous le coup d'une grosse émotion, le malheureux a été transporté mercredi matin à l'hôpital, par M. Serrien, maire de Loison-sous-Lens.

Le malheureux avait le sommeil dur. Malgré ses efforts, M. Hocq ne parvenait pas à l'éveiller. A la fin, et étant donné que l'incendie progressait rapidement, M. Hocq prit le parti de briser la vitre d'une fenêtre. Du coup M. Laforce ouvrit les yeux.

L'enquête

On essaie de découvrir les causes du sinistre. L'enquête, confiée aux gendarmes Verhulst et Méire, paraît assez difficile.

Jusqu'à présent, les gendarmes n'ont recueilli aucun élément susceptible de les mettre sur la voie.

Le lamentable drame de la colère à Maubeuge à l'Instruction

Le père meurtrier de son fils sera examiné au point de vue mental.

Nous avons relaté le lamentable drame de la colère qui a dévoué à Maubeuge samedi dernier 14 avril, où le sieur Pierre Caudron, 43 ans, a la suite d'une fureur discussion avec sa femme, a jeté un bâton qui a tué son fils et s'est blessé lui-même. Il a été examiné au point de vue mental.

Lundi dernier, Caudron était appréhendé et conduit à Avesnes où, après interrogatoire sommaire, il fut placé sous mandat de dépôt et écroué à la maison d'arrêt.

L'interrogatoire des deux époux. M. Grosjean, juge d'instruction chargé de cette affaire, a entendu hier, à Avesnes, Pierre Caudron et son épouse.

Les deux époux ne sont pas tout à fait d'accord sur les faits. Caudron prétend qu'à la demande faite à sa femme de donner à manger aux canards, celle dernière aurait témoigné des sentiments de cruauté et d'humour. Elle aurait fait demi-tour sans faire attention à ce qu'il lui disait son

mar et c'est alors qu'exaspéré il aurait lancé sa bébête dans la direction de sa femme pour atteindre le fil.

Après avoir examiné le cadavre de son fils et de sa femme, le docteur Triquetieux de l'examiner au point de vue mental.

Après avoir examiné le cadavre de son fils et de sa femme, le docteur Triquetieux de l'examiner au point de vue mental.

Après avoir examiné le cadavre de son fils et de sa femme, le docteur Triquetieux de l'examiner au point de vue mental.

Après avoir examiné le cadavre de son fils et de sa femme, le docteur Triquetieux de l'examiner au point de vue mental.

Après avoir examiné le cadavre de son fils et de sa femme, le docteur Triquetieux de l'examiner au point de vue mental.

Après avoir examiné le cadavre de son fils et de sa femme, le docteur Triquetieux de l'examiner au point de vue mental.

Après avoir examiné le cadavre de son fils et de sa femme, le docteur Triquetieux de l'examiner au point de vue mental.

Après avoir examiné le cadavre de son fils et de sa femme, le docteur Triquetieux de l'examiner au point de vue mental.

Après avoir examiné le cadavre de son fils et de sa femme, le docteur Triquetieux de l'examiner au point de vue mental.

Après avoir examiné le cadavre de son fils et de sa femme, le docteur Triquetieux de l'examiner au point de vue mental.

Après avoir examiné le cadavre de son fils et de sa femme, le docteur Triquetieux de l'examiner au point de vue mental.

Après avoir examiné le cadavre de son fils et de sa femme, le docteur Triquetieux de l'examiner au point de vue mental.

Après avoir examiné le cadavre de son fils et de sa femme, le docteur Triquetieux de l'examiner au point de vue mental.

Après avoir examiné le cadavre de son fils et de sa femme, le docteur Triquetieux de l'examiner au point de vue mental.

Après avoir examiné le cadavre de son fils et de sa femme, le docteur Triquetieux de l'examiner au point de vue mental.

Après avoir examiné le cadavre de son fils et de sa femme, le docteur Triquetieux de l'examiner au point de vue mental.

Après avoir examiné le cadavre de son fils et de sa femme, le docteur Triquetieux de l'examiner au point de vue mental.

Après avoir examiné le cadavre de son fils et de sa femme, le docteur Triquetieux de l'examiner au point de vue mental.

Après avoir examiné le cadavre de son fils et de sa femme, le docteur Triquetieux de l'examiner au point de vue mental.

Après avoir examiné le cadavre de son fils et de sa femme, le docteur Triquetieux de l'examiner au point de vue mental.

Après avoir examiné le cadavre de son fils et de sa femme, le docteur Triquetieux de l'examiner au point de vue mental.

LE SCANDALE DE LA MUTUALITÉ DU NORD

UN ORDRE DU JOUR DE LA SOCIÉTÉ DES FLAMANDS FRANÇAIS

Au cours de l'Assemblée trimestrielle de la Société de secours mutuels et de bienfaisance des Flamands Français, qui fut lieu à Lille, sous la présidence de M. Foulon, l'ordre du jour que voici a été adopté à l'unanimité :

« Les membres de la Société de secours mutuels et de bienfaisance des Flamands Français, réunis en Assemblée générale le 15 avril, déplorant les irrégularités auxquelles ont donné lieu les faits signalés par M. le ministre du Travail et qui ont entraîné la suppression d'une infraction judiciaire contre la Société de l'Union Départementale, expriment le désir que la commission d'examen des comptes, en formation, établisse un bilan exact de l'organisation et que son conseil d'administration prenne toutes mesures utiles pour garantir les intérêts de l'Union, rectifier les erreurs éventuelles et punir les coupables, afin que la Mutualité du Nord puisse continuer son action bienfaisante. »

« Les membres de la Société de secours mutuels et de bienfaisance des Flamands Français, réunis en Assemblée générale le 15 avril, déplorant les irrégularités auxquelles ont donné lieu les faits signalés par M. le ministre du Travail et qui ont entraîné la suppression d'une infraction judiciaire contre la Société de l'Union Départementale, expriment le désir que la commission d'examen des comptes, en formation, établisse un bilan exact de l'organisation et que son conseil d'administration prenne toutes mesures utiles pour garantir les intérêts de l'Union, rectifier les erreurs éventuelles et punir les coupables, afin que la Mutualité du Nord puisse continuer son action bienfaisante. »

« Les membres de la Société de secours mutuels et de bienfaisance des Flamands Français, réunis en Assemblée générale le 15 avril, déplorant les irrégularités auxquelles ont donné lieu les faits signalés par M. le ministre du Travail et qui ont entraîné la suppression d'une infraction judiciaire contre la Société de l'Union Départementale, expriment le désir que la commission d'examen des comptes, en formation, établisse un bilan exact de l'organisation et que son conseil d'administration prenne toutes mesures utiles pour garantir les intérêts de l'Union, rectifier les erreurs éventuelles et punir les coupables, afin que la Mutualité du Nord puisse continuer son action bienfaisante. »

« Les membres de la Société de secours mutuels et de bienfaisance des Flamands Français, réunis en Assemblée générale le 15 avril, déplorant les irrégularités auxquelles ont donné lieu les faits signalés par M. le ministre du Travail et qui ont entraîné la suppression d'une infraction judiciaire contre la Société de l'Union Départementale, expriment le désir que la commission d'examen des comptes, en formation, établisse un bilan exact de l'organisation et que son conseil d'administration prenne toutes mesures utiles pour garantir les intérêts de l'Union, rectifier les erreurs éventuelles et punir les coupables, afin que la Mutualité du Nord puisse continuer son action bienfaisante. »

« Les membres de la Société de secours mutuels et de bienfaisance des Flamands Français, réunis en Assemblée générale le 15 avril, déplorant les irrégularités auxquelles ont donné lieu les faits signalés par M. le ministre du Travail et qui ont entraîné la suppression d'une infraction judiciaire contre la Société de l'Union Départementale, expriment le désir que la commission d'examen des comptes, en formation, établisse un bilan exact de l'organisation et que son conseil d'administration prenne toutes mesures utiles pour garantir les intérêts de l'Union, rectifier les erreurs éventuelles et punir les coupables, afin que la Mutualité du Nord puisse continuer son action bienfaisante. »

« Les membres de la Société de secours mutuels et de bienfaisance des Flamands Français, réunis en Assemblée générale le 15 avril, déplorant les irrégularités auxquelles ont donné lieu les faits signalés par M. le ministre du Travail et qui ont entraîné la suppression d'une infraction judiciaire contre la Société de l'Union Départementale, expriment le désir que la commission d'examen des comptes, en formation, établisse un bilan exact de l'organisation et que son conseil d'administration prenne toutes mesures utiles pour garantir les intérêts de l'Union, rectifier les erreurs éventuelles et punir les coupables, afin que la Mutualité du Nord puisse continuer son action bienfaisante. »

« Les membres de la Société de secours mutuels et de bienfaisance des Flamands Français, réunis en Assemblée générale le 15 avril, déplorant les irrégularités auxquelles ont donné lieu les faits signalés par M. le ministre du Travail et qui ont entraîné la suppression d'une infraction judiciaire contre la Société de l'Union Départementale, expriment le désir que la commission d'examen des comptes, en formation, établisse un bilan exact de l'organisation et que son conseil d'administration prenne toutes mesures utiles pour garantir les intérêts de l'Union, rectifier les erreurs éventuelles et punir les coupables, afin que la Mutualité du Nord puisse continuer son action bienfaisante. »

« Les membres de la Société de secours mutuels et de bienfaisance des Flamands Français, réunis en Assemblée générale le 15 avril, déplorant les irrégularités auxquelles ont donné lieu les faits signalés par M. le ministre du Travail et qui ont entraîné la suppression d'une infraction judiciaire contre la Société de l'Union Départementale, expriment le désir que la commission d'examen des comptes, en formation, établisse un bilan exact de l'organisation et que son conseil d'administration prenne toutes mesures utiles pour garantir les intérêts de l'Union, rectifier les erreurs éventuelles et punir les coupables, afin que la Mutualité du Nord puisse continuer son action bienfaisante. »

« Les membres de la Société de secours mutuels et de bienfaisance des Flamands Français, réunis en Assemblée générale le 15 avril, déplorant les irrégularités auxquelles ont donné lieu les faits signalés par M. le ministre du Travail et qui ont entraîné la suppression d'une infraction judiciaire contre la Société de l'Union Départementale, expriment le désir que la commission d'examen des comptes, en formation, établisse un bilan exact de l'organisation et que son conseil d'administration prenne toutes mesures utiles pour garantir les intérêts de l'Union, rectifier les erreurs éventuelles et punir les coupables, afin que la Mutualité du Nord puisse continuer son action bienfaisante. »

« Les membres de la Société de secours mutuels et de bienfaisance des Flamands Français, réunis en Assemblée générale le 15 avril, déplorant les irrégularités auxquelles ont donné lieu les faits signalés par M. le ministre du Travail et qui ont entraîné la suppression d'une infraction judiciaire contre la Société de l'Union Départementale, expriment le désir que la commission d'examen des comptes, en formation, établisse un bilan exact de l'organisation et que son conseil d'administration prenne toutes mesures utiles pour garantir les intérêts de l'Union, rectifier les erreurs éventuelles et punir les coupables, afin que la Mutualité du Nord puisse continuer son action bienfaisante. »

« Les membres de la Société de secours mutuels et de bienfaisance des Flamands Français, réunis en Assemblée générale le 15 avril, déplorant les irrégularités auxquelles ont donné lieu les faits signalés par M. le ministre du Travail et qui ont entraîné la suppression d'une infraction judiciaire contre la Société de l'Union Départementale, expriment le désir que la commission d'examen des comptes, en formation, établisse un bilan exact de l'organisation et que son conseil d'administration prenne toutes mesures utiles pour garantir les intérêts de l'Union, rectifier les erreurs éventuelles et punir les coupables, afin que la Mutualité du Nord puisse continuer son action bienfaisante. »

« Les membres de la Société de secours mutuels et de bienfaisance des Flamands Français, réunis en Assemblée générale le 15 avril, déplorant les irrégularités auxquelles ont donné lieu les faits signalés par M. le ministre du Travail et qui ont entraîné la suppression d'une infraction judiciaire contre la Société de l'Union Départementale, expriment le désir que la commission d'examen des comptes, en formation, établisse un bilan exact de l'organisation et que son conseil d'administration prenne toutes mesures utiles pour garantir les intérêts de l'Union, rectifier les erreurs éventuelles et punir les coupables, afin que la Mutualité du Nord puisse continuer son action bienfaisante. »

« Les membres de la Société de secours mutuels et de bienfaisance des Flamands Français, réunis en Assemblée générale le 15 avril, déplorant les irrégularités auxquelles ont donné lieu les faits signalés par M. le ministre du Travail et qui ont entraîné la suppression d'une infraction judiciaire contre la Société de l'Union Départementale, expriment le désir que la commission d'examen des comptes, en formation, établisse un bilan exact de l'organisation et que son conseil d'administration prenne toutes mesures utiles pour garantir les intérêts de l'Union, rectifier les erreurs éventuelles et punir les coupables, afin que la Mutualité du Nord puisse continuer son action bienfaisante. »

« Les membres de la Société de secours mutuels et de bienfaisance des Flamands Français, réunis en Assemblée générale le 15 avril, déplorant les irrégularités auxquelles ont donné lieu les faits signalés par M. le ministre du Travail et qui ont entraîné la suppression d'une infraction judiciaire contre la Société de l'Union Départementale, expriment le désir que la commission d'examen des comptes, en formation, établisse un bilan exact de l'organisation et que son conseil d'administration prenne toutes mesures utiles pour garantir les intérêts de l'Union, rectifier les erreurs éventuelles et punir les coupables, afin que la Mutualité du Nord puisse continuer son action bienfaisante. »

« Les membres de la Société de secours mutuels et de bienfaisance des Flamands Français, réunis en Assemblée générale le 15 avril, déplorant les irrégularités auxquelles ont donné lieu les faits signalés par M. le ministre du Travail et qui ont entraîné la suppression d'une infraction judiciaire contre la Société de l'Union Départementale, expriment le désir que la commission d'examen des comptes, en formation, établisse un bilan exact de l'organisation et que son conseil d'administration prenne toutes mesures utiles pour garantir les intérêts de l'Union, rectifier les erreurs éventuelles et punir les coupables, afin que la Mutualité du Nord puisse continuer son action bienfaisante. »

« Les membres de la Société de secours mutuels et de bienfaisance des Flamands Français, réunis en Assemblée générale le 15 avril, déplorant les irrégularités auxquelles ont donné lieu les faits signalés par M. le ministre du Travail et qui ont entraîné la suppression d'une infraction judiciaire contre la Société de l'Union Départementale, expriment le désir que la commission d'examen des comptes, en formation, établisse un bilan exact de l'organisation et que son conseil d'administration prenne toutes mesures utiles pour garantir les intérêts de l'Union, rectifier les erreurs éventuelles et punir les coupables, afin que la Mutualité du Nord puisse continuer son action bienfaisante. »

« Les membres de la Société de secours mutuels et de bienfaisance des Flamands Français, réunis en Assemblée générale le 15 avril, déplorant les irrégularités auxquelles ont donné lieu les faits signalés par M. le ministre du Travail et qui ont entraîné la suppression d'une infraction judiciaire contre la Société de l'Union Départementale, expriment le désir que la commission d'examen des comptes, en formation, établisse un bilan exact de l'organisation et que son conseil d'administration prenne toutes mesures utiles pour garantir les intérêts de l'Union, rectifier les erreurs éventuelles et punir les coupables, afin que la Mutualité du Nord puisse continuer son action bienfaisante. »

« Les membres de la Société de secours mutuels et de bienfaisance des Flamands Français, réunis en Assemblée générale le 15 avril, déplorant les irrégularités auxquelles ont donné lieu les faits signalés par M. le ministre du Travail et qui ont entraîné la suppression d'une infraction judiciaire contre la Société de l'Union Départementale, expriment le désir que la commission d'examen des comptes, en formation, établisse un bilan exact de l'organisation et que son conseil d'administration prenne toutes mesures utiles pour garantir les intérêts de l'Union, rectifier les erreurs éventuelles et punir les coupables, afin que la Mutualité du Nord puisse continuer son action bienfaisante. »

« Les membres de la Société de secours mutuels et de bienfaisance des Flamands Français, réunis en Assemblée générale le 15 avril, déplorant les irrégularités auxquelles ont donné lieu les faits signalés par M. le ministre du Travail et qui ont entraîné la suppression d'une infraction judiciaire contre la Société de l'Union Départementale, expriment le désir que la commission d'examen des comptes, en formation, établisse un bilan exact de l'organisation et que son conseil d'administration prenne toutes mesures utiles pour garantir les intérêts de l'Union, rectifier les erreurs éventuelles et punir les coupables, afin que la Mutualité du Nord puisse continuer son action bienfaisante. »

« Les membres de la Société de secours mutuels et de bienfaisance des Flamands Français, réunis en Assemblée générale le 15 avril, déplorant les irrégularités auxquelles ont donné lieu les faits signalés par M. le ministre du Travail et qui ont entraîné la suppression d'une infraction judiciaire contre la Société de l'Union Départementale, expriment le désir que la commission d'examen des comptes, en formation, établisse un bilan exact de l'organisation et que son conseil d'administration prenne toutes mesures utiles pour garantir les intérêts de l'Union, rectifier les erreurs éventuelles et punir les coupables, afin que la Mutualité du Nord puisse continuer son action bienfaisante. »

« Les membres de la Société de secours mutuels et de bienfaisance des Flamands Français, réunis en Assemblée générale le 15 avril, déplorant les irrégularités auxquelles ont donné lieu les faits signalés par M. le ministre du Travail et qui ont entraîné la suppression d'une infraction judiciaire contre la Société de l'Union Départementale, expriment le désir que la commission d'examen des comptes, en formation, établisse un bilan exact de l'organisation et que son conseil d'administration prenne toutes mesures utiles pour garantir les intérêts de l'Union, rectifier les erreurs éventuelles et punir les coupables, afin que la Mutualité du Nord puisse continuer son action bienfaisante. »

« Les membres de la Société de secours mutuels et de bienfaisance des Flamands Français, réunis en Assemblée générale le 15 avril, déplorant les irrégularités auxquelles ont donné lieu les faits signalés par M. le ministre du Travail et qui ont entraîné la suppression d'une infraction judiciaire contre la Société de l'Union Départementale, expriment le désir que la commission d'examen des comptes, en formation, établisse un bilan exact de l'organisation et que son conseil d'administration prenne toutes mesures utiles pour garantir les intérêts de l'Union, rectifier les erreurs éventuelles et punir les coupables, afin que la Mutualité du Nord puisse continuer son action bienfaisante. »

« Les membres de la Société de secours mutuels et de bienfaisance des Flamands Français, réunis en Assemblée générale le 15 avril, déplorant les irrégularités auxquelles ont donné lieu les faits signalés par M. le ministre du Travail et qui ont entraîné la suppression d'une infraction judiciaire contre la Société de l'Union Départementale, expriment le désir que la commission d'examen des comptes, en formation, établisse un bilan exact de l'organisation et que son conseil d'administration prenne toutes mesures utiles pour garantir les intérêts de l'Union, rectifier les erreurs éventuelles et punir les coupables, afin que la Mutualité du Nord puisse continuer son action bienfaisante. »

« Les membres de la Société de secours mutuels et de bienfaisance des Flamands Français, réunis en Assemblée générale le 15 avril, déplorant les irrégularités auxquelles ont donné lieu les faits signalés par M. le ministre du Travail et qui ont entraîné la suppression d'une infraction judiciaire contre la Société de l'Union Départementale, expriment le désir que la commission d'examen des comptes, en formation, établisse un bilan exact de l'organisation et que son conseil d'administration prenne toutes mesures utiles pour garantir les intérêts de l'Union, rectifier les erreurs éventuelles et punir les coupables, afin que la Mutualité du Nord puisse continuer son action bienfaisante. »

« Les membres de la Société de secours mutuels et de bienfaisance des Flamands Français, réunis en Assemblée générale le 15 avril, déplorant les irrégularités auxquelles ont donné lieu les faits signalés par M. le ministre du Travail et qui ont entraîné la suppression d'une infraction judiciaire contre la Société de l'Union Départementale, expriment le désir que la commission d'examen des comptes, en formation, établisse un bilan exact de l'organisation et que son conseil d'administration prenne toutes mesures utiles pour garantir les intérêts de l'Union, rectifier les erreurs éventuelles et punir les coupables, afin que la Mutualité du Nord puisse continuer son action bienfaisante. »

« Les membres de la Société de secours mutuels et de bienfaisance des Flamands Français, réunis en Assemblée générale le 15 avril, déplorant les irrégularités auxquelles ont donné lieu les faits signalés par M. le ministre du Travail et qui ont entraîné la suppression d'une infraction judiciaire contre la Société de l'Union Départementale, expriment le désir que la commission d'examen des comptes, en formation, établisse un bilan exact de l'organisation et que son conseil d'administration prenne toutes mesures utiles pour garantir les intérêts de l'Union, rectifier les erreurs éventuelles et punir les coupables, afin que la Mutualité du Nord puisse continuer son action bienfaisante. »

« Les membres de la Société de secours mutuels et de bienfaisance des Flamands Français, réunis en Assemblée générale le 15 avril, déplorant les irrégularités auxquelles ont donné lieu les faits signalés par M. le ministre du Travail et qui ont entraîné la suppression d'une infraction judiciaire contre la Société de l'Union Départementale, expriment le désir que la commission d'examen des comptes, en formation, établisse un bilan exact de l'organisation et que son conseil d'administration prenne toutes mesures utiles pour garantir les intérêts de l'Union, rectifier les erreurs éventuelles et punir les coupables, afin que la Mutualité du Nord puisse continuer son action bienfaisante. »

A la suite d'un regrettable accident matériel

un nouveau déversement de poissons reproducteurs dans le canal de Roubaix ne remporta pas tout le succès qu'il méritait

Les chevaliers de la gaule faisant partie du Syndicat des Pêcheurs à la ligne de Roubaix-Tourcoing, connaissent les efforts constants et très louables dont font preuve les membres du comité directeur de cette association. On sait qu'une grande mortalité fut enregistrée au cours de l'hiver dernier parmi la gent aquatique peuplant notre canal. Afin de remettre le tout en état

pesage et de chargement, et ce n'est que vers 10 heures que la caravane put quitter le département de la Somme, toutes précautions utiles avaient été prises pour assurer le succès de ce nouveau déversement niels, pour la première fois, la totalité s'acharna sur cette poignée d'hommes dévoués.

En effet, tandis que le camion citait pénétrer dans la ville de Lille, la roue

arrière droite du véhicule se détacha et, de ce fait, les poissons centaines de milliers de poissons furent immobilisés à la porte d'Arras. La réparation dura plusieurs heures et ce fâcheux retardement imprévisible fut extrêmement préjudiciable aux gardons ; c'est avec une mortalité évaluée à cinquante pour cent que le chargement arriva à Roubaix, à 17 h. 15, c'est-à-dire avec un retard de six heures sur l'horaire prévu.

Ce regrettable contre-coup ne doit pas blesser ni refroidir l'ardeur des membres du comité directeur s'engageant à remédier au mal et se proposant d'effectuer un déversement plus important au mois d'octobre prochain.

Le conseil d'administration du Syndicat est assuré de la lourde charge de repeupler notre cours d'eau.

Nous avons tenu nos lecteurs au courant des nombreux déversements effectués depuis quelques mois et, jusqu'à présent, toutes les opérations avaient réussi dans la perfection. Encouragés par ces derniers succès, les dirigeants avaient décidé de procéder à un nouvel achat de poissons adultes provenant de la Somme.

C'est dans ce but que vers trois heures du matin MM. Georges Bourgeois, président ; Jules Bellefleur, trésorier ; Ernest Renard, secrétaire du Syndicat, accompagnés de quelques fervents amateurs de pêche, quittèrent notre ville pour se rendre à Frise, dans la Somme, pour procéder à un important prélèvement de poissons et plus spécialement de gardons.

Un camion automobile transportant deux immenses réservoirs devait amener à Roubaix le précieux lot. Malheureusement, le camion fut détrempé par suite des pluies récentes retardant de beaucoup les opérations de

arrière droite du véhicule se détacha et, de ce fait, les poissons centaines de milliers de poissons furent immobilisés à la porte d'Arras. La réparation dura plusieurs heures et ce fâcheux retardement imprévisible fut extrêmement préjudiciable aux gardons ; c'est avec une mortalité évaluée à cinquante pour cent que le chargement arriva à Roubaix, à 17 h. 15, c'est-à-dire avec un retard de six heures sur l'horaire prévu.

Ce regrettable contre-coup ne doit pas blesser ni refroidir l'ardeur des membres du comité directeur s'engageant à remédier au mal et se proposant d'effectuer un déversement plus important au mois d'octobre prochain.

Le conseil d'administration du Syndicat est assuré de la lourde charge de repeupler notre cours d'eau.

Nous avons tenu nos lecteurs au courant des nombreux déversements effectués depuis quelques mois et, jusqu'à présent, toutes les opérations avaient réussi dans la perfection. Encouragés par ces derniers succès, les dirigeants avaient décidé de procéder à un nouvel achat de poissons adultes provenant de la Somme.

C'est dans ce but que vers trois heures du matin MM. Georges Bourgeois, président ; Jules Bellefleur, trésorier ; Ernest Renard, secrétaire du Syndicat, accompagnés de quelques fervents amateurs de pêche, quittèrent notre ville pour se rendre à Frise, dans la Somme, pour procéder à un important prélèvement de poissons et plus spécialement de gardons.

Un camion automobile transportant deux immenses réservoirs devait amener à Roubaix le précieux lot. Malheureusement, le camion fut détrempé par suite des pluies récentes retardant de beaucoup les opérations de

arrière droite du véhicule se détacha et, de ce fait, les poissons centaines de milliers de poissons furent immobilisés à la porte d'Arras. La réparation dura plusieurs heures et ce fâcheux retardement imprévisible fut extrêmement préjudiciable aux gardons ; c'est avec une mortalité évaluée à cinquante pour cent que le chargement arriva à Roubaix, à 17 h. 15, c'est-à-dire avec un retard de six heures sur l'horaire prévu.

Ce regrettable contre-coup ne doit pas blesser ni refroidir l'ardeur des membres du comité directeur s'engageant à remédier au mal et se proposant d'effectuer un déversement plus important au mois d'octobre prochain.

Le conseil d'administration du Syndicat est assuré de la lourde charge de repeupler notre cours d'eau.

Nous avons tenu nos lecteurs au courant des nombreux déversements effectués depuis quelques mois et, jusqu'à présent, toutes les opérations avaient réussi dans la perfection. Encouragés par ces derniers succès, les dirigeants avaient décidé de procéder à un nouvel achat de poissons adultes provenant de la Somme.

C'est dans ce but que vers trois heures du matin MM. Georges Bourgeois, président ; Jules Bellefleur, trésorier ; Ernest Renard, secrétaire du Syndicat, accompagnés de quelques fervents amateurs de pêche, quittèrent notre ville pour se rendre à Frise, dans la Somme, pour procéder à un important prélèvement de poissons et plus spécialement de gardons.

Un camion automobile transportant deux immenses réservoirs devait amener à Roubaix le précieux lot. Malheureusement, le camion fut détrempé par suite des pluies récentes retardant de beaucoup les opérations de

arrière droite du véhicule se détacha et, de ce fait, les poissons centaines de milliers de poissons furent immobilisés à la porte d'Arras. La réparation dura plusieurs heures et ce fâcheux retardement imprévisible fut extrêmement préjudiciable aux gardons ; c'est avec une mortalité évaluée à cinquante pour cent que le chargement arriva à Roubaix, à 17 h. 15, c'est-à-dire avec un retard de six heures sur l'horaire prévu.

Ce regrettable contre-coup ne doit pas blesser ni refroidir l'ardeur des membres du comité directeur s'engageant à remédier au mal et se proposant d'effectuer un déversement plus important au mois d'octobre prochain.

Le conseil d'administration du Syndicat est assuré de la lourde charge de repeupler notre cours d'eau.

Nous avons tenu nos lecteurs au courant des nombreux déversements effectués depuis quelques mois et, jusqu'à présent, toutes les opérations avaient réussi dans la perfection. Encouragés par ces derniers succès, les dirigeants avaient décidé de procéder à un nouvel achat de poissons adultes provenant de la Somme.

C'est dans ce but que vers trois heures du matin MM. Georges Bourgeois, président ; Jules Bellefleur